Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID: 038-213802374-20220928-DEL_2022_49-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT

Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusés: VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

Était absent :

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS: 11

POUR:8

EN FONCTION: 11 PRESENTS: 8 VOTANTS: 8 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Délibération n° 2022/49 : Souscription d'une ligne de trésorerie à La Banque Postale

Monsieur le Maire expose que dans l'attente de l'encaissement des subventions obtenues et pour permettre le paiement des situations des entreprises intervenant sur les chantiers en cours, il est nécessaire de contracter auprès de LA BANQUE POSTALE, une ligne de trésorerie :

Nature:

ligne de trésorerie utilisable par tirage

Montant maximum:

90 000 €

Durée:

364 jours

Taux d'intérêt :

2.160 %

Base de calcul:

30/360

Modalités de remboursement :

- Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
- Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Commission d'engagement :

150 €

Commission de non-utilisation: 0,200 % du montant non utilisé

Modalités d'utilisation :

- Opérations de tirage/versement par internet
- Montant minimum de 10 € pour les tirages

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 90 000 EUROS auprès de LA BANQUE POSTALE selon les conditions définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes nécessaire à la bonne exécution de la présente décision,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

2 9 SEP. 2022

Date de publication :

2 9 SEP. 2022

